

Regards sur l'Allemagne occupée



Réfugiés en Allemagne

L'OEUVRE DES TRACTS
MONTRÉAL

L'OEUVRE DES TRACTS

Directeur : R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie chaque mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

10. *Le Mouvement ouvrier au Canada.*
Omer Héroux
12. *Les Familles au Sacré Cœur.*
R. P. Archambault, S. J.
14. *La Première Semaine sociale du Canada.*
R. P. Archambault, S. J.
15. *Sainte Jeanne d'Arc.* R. P. Chossesgros, S. J.
17. *Notre-Dame de Liesse.* R. P. Lecompte, S. J.
18. *Les Conditions religieuses de notre société.*
Le cardinal Bégin
19. *Sainte Marguerite-Marie.* Une Religieuse
22. *L'Aide aux œuvres catholiques.*
R. P. Adélar Dugré, S. J.
24. *La Formation des Elites.*
Général de Castelnaud
26. *La Société de Saint-Vincent-de-Paul.* XXX
28. *Saint Jean Berchmans.*
R. P. Antoine Dragon, S. J.
30. *Le Maréchal Foch.* XXX
31. *L'Instruction obligatoire.* R. P. Barbara, S. J.
32. *La Compagnie de Jésus.*
R. P. Adélar Dugré, S. J.
33. *Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).*
R. P. d'Orsonnens, S. J.
- 33a. *Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).*
R. P. d'Orsonnens, S. J.
38. *Contre le blasphème, tous !*
R. P. Alexandre Dugré, S. J.
42. *Saint Gérard Majella.* Abbé P.-E. Gauthier
44. *Le Bienheureux Grignon de Montfort.*
F. Ananie, F. S. G.
45. *Monseigneur François de Laval.*
R. P. Lecompte, S. J.
46. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.*
S. S. Pie XI
47. *La Villa La Broquerie.*
R. P. Archambault, S. J.
48. *Saint Jean-Baptiste.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
51. *Monseigneur Alexandre Taché.*
R. P. Latour, O. M. I.
56. *Contre le travail du dimanche.*
R. P. Archambault, S. J.
57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.*
R. P. Gustave Jean, S. J.
58. *Monseigneur Laféche.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
59. *Le Bienheureux Bellarmin.*
R. P. Archambault, S. J.
60. *La Vénérable Bernadette Soubirous.*
Abbé P.-E. Gauthier
62. *Le Recrutement des Retraitants.* XXX
64. *L'Œuvre du curé Labelle.*
Abbé Henri Lecompte
65. *Saint François Xavier.*
Abbé C. Rondeau, P. M. E.
67. *Le Catholicisme en Chine.* Mgr Beaupin
68. *Le Jubilé de 1925.* XXX
71. *Saint Pierre Cantius.* R. P. Lecompte, S. J.
72. *Sainte Marie-Sophie Baral.* R. S. C. J.
73. *Nos Martyrs canadiens.*
R. P. Archambault, S. J.
74. *Les Serottes de Marie.*
R. P. Lépiciér, O. S. M.
75. *Les Clubs sociaux neutres.*
Abbé Cyrille Gagnon
76. *La Presse catholique.* Mgr Elias Roy
77. *L'A. C. J. C.* Chanoine Courchesne
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi.*
S. S. Pie XI
80. *La Retraite spirituelle.* S. Alph. de Liguori
81. *Une enquête sur le scoutisme français.* XXX
82. *Le Secrétariat des Familles.*
Dr Elzéar Miville-Dechène
83. *Le Dr Amédée Marsan.* R. P. Léopold, O. C.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma.*
Léo Pelland, avocat
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur.*
R. P. Plamondon, S. J.
87. *La Transgression du devoir dominical.* XXX
90. *André Grasset de Saint-Sauteur.* XXX
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier !*
R. P. Archambault, S. J.
95. *Répliques du bon sens — II.*
Capitaine Magniez
96. *Marie de l'Incarnation.* R. P. Farley, C.S.V.
97. *Dimanche et Cinéma.* Chanoine Harbour
98. *Thaumaturges de chez nous.*
R. P. Jacques Dugas, S. J.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma.* XXX
102. *Les Retraites fermées en Belgique.*
R. P. Laveille, S. J.
104. *Répliques du bon sens — III.*
Capitaine Magniez
106. *Les Retraites fermées.* Ferdinand Roy
108. *L'Encycl. « Miserentissimus Redemptor ».*
S. S. Pie XI
110. *L'Apostolat.* Rodolphe Laplante
111. *Répliques du bon sens — IV.*
Capitaine Magniez
112. *Le Drapeau canadien-français.*
R. P. Archambault, S. J.
113. *L'Université Pontificale Grégorienne.* XXX
114. *La Retraite fermée.* Roland Millar
115. *L'Action catholique.* Mgr P.-S. Desranleau
116. *Un diocèse canadien aux Indes.*
R. P. E. Gagnon, C. S. C.
117. *Le Mois du Dimanche.*
R. P. Archambault, S. J.
118. *Pour le repos dominical.* D. B.
119. *Le Problème de la natalité.*
Benito Mussolini
121. *La Femme canadienne-française.*
Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
123. *Charte officielle du Syndicalisme chrétien.*
E. S. P.
124. *Le Sens social.* Abbé Joseph-C. Tremblay
125. *La Sainteté Pie XI.*
S. Em. le cardinal Rouleau, O. P.
127. *L'Encyclique « Mens Nostra ».* S. S. Pie XI
128. *La Destinée sociale de la femme.*
Marie-Thérèse Archambault
129. *Les Retraites fermées.* Dr Joseph Gauvreau

Regards sur l'Allemagne occupée

C'est tout un volume qu'il faudrait pour recueillir les documents émanant de témoins autorisés sur ce qui se passe actuellement dans l'Allemagne occupée.

Cette compilation se fera sans doute un jour. On en extraira au moins les passages essentiels. En attendant nous avons cru utile de publier, dans ces courtes pages, quelques lettres épiscopales et un ou deux autres documents de première main qui jettent une vive lumière sur l'Allemagne occupée.

I

Expulsions, épuration, violences

DÉCLARATION DES ÉVÊQUES ALLEMANDS DES PROVINCES DE COLOGNE ET DE PADERBORN AU SUJET DES EXPULSIONS EN EUROPE ORIENTALE ¹

Nous, évêques catholiques, ne pouvons plus longtemps passer sous silence le sort terrible de plus de dix millions d'Allemands de l'Est, dont les ancêtres sont établis dans ces contrées depuis sept ou huit siècles et en ont les premiers cultivé le sol. Nous parlons des Allemands de Silésie, de la Prusse orientale et occidentale, de la Poméranie et du pays des Sudètes, et aussi de ceux établis en Hongrie, Roumanie, Yougoslavie, etc.

Tous ces gens sont menacés d'être expulsés de force des foyers qu'ils ont hérités de leurs pères, sans qu'on leur permette d'emporter leurs biens et sans qu'il soit possible de leur donner quelque part en Allemagne occidentale une existence digne de l'homme. Des millions de personnes ont déjà subi ce sort terrible: en Silésie seule ils doivent être plusieurs millions. Ces expulsions ont été effectuées avec la dernière brutalité et au mépris de toutes les lois d'humanité.

Bien que le Haut Conseil de contrôle allié ait dénoncé des expulsions forcées, en fait elles n'ont pas cessé. Les Allemands qui, malgré cela, sont restés ont été soumis à des tracasseries et des vexations telles qu'ils sont contraints de

1. Cette déclaration a été lue dans les églises et chapelles de la zone britannique d'occupation en Allemagne, le 3 février 1946. Elle est traduite d'après le texte publié par le *Tablet* du 20 avril 1946.

partir à moins qu'ils n'acceptent de trouver un refuge en se laissant assimiler par une nationalité étrangère.

Le monde fait le silence sur cette terrible tragédie. On dirait, en effet, qu'un rideau de fer couvre cette partie orientale de l'Europe. Nous savons bien que les Allemands ont commis dans ces régions des crimes affreux contre des peuples d'autres races. Mais cela ne justifie pas ces actes de vengeance contre des innocents ou de rendre crime pour crime. On doit impitoyablement demander des comptes à ceux qui sont réellement coupables. Mais qui pourra justifier le dépérissement auquel se voient condamnés des enfants, des mères et des vieillards? Qui justifiera le désespoir de tant de milliers d'hommes que la souffrance et l'angoisse conduisent au suicide?

Nous prions et supplions qu'on rompe le silence et qu'on fasse connaître tout cela dans le monde entier. Ceux qui détiennent le pouvoir peuvent empêcher que la force prime le droit, sans quoi on sème de nouveaux germes de haine qui ne pourront engendrer que de nouveaux désastres. Au nom de la justice et de la charité nous élevons la voix en faveur de nos compatriotes de l'Est. Nous demandons aux fidèles de se souvenir souvent, dans leurs prières, de cette misère, et d'accueillir ces réfugiés de l'Est, quand ils arrivent chez nous, dans un esprit de sacrifice et de charité chrétienne.

LETTRE PASTORALE DES ÉVÊQUES ALLEMANDS DES PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES DE COLOGNE ET DE PADERBORN¹

A chaque conférence épiscopale, notre principale préoccupation, et qui constitue notre première et véritable tâche, c'est la régénération religieuse et morale de notre troupeau et la sanctification de l'individu. Cependant, à ces conférences nous ne pouvons pas nous désintéresser des conditions générales de vie de nos populations, puisque leur situation économique, juridique et politique a des répercussions directes sur l'état religieux et moral. De plus, la régénération morale de notre pays dépend entièrement d'une solution satisfaisante des problèmes qui se posent dans ces différents domaines.

C'est surtout en pervertissant le *sens de la justice* que le régime national-socialiste a provoqué la dégénération morale de notre peuple. Le national-socialisme faisait dériver la loi de la volonté d'un seul homme, l'appliquant uniquement dans l'intérêt du peuple allemand. Il ne reconnaissait pas de loi naturelle, qui, en dernier ressort, dérive du Dieu tout-puissant.

1. Traduction d'après le texte publié par le *Tablet* du 4 mai 1946. Cette lettre a été lue dans la zone britannique, mais sa lecture fut interdite dans la zone américaine.

Ainsi fut établie une tyrannie, qui foulait aux pieds les droits de l'individu, de la famille, ainsi que la loi internationale. Chaque fois que l'homme se rend compte qu'il est sans protection de la part de la loi, mais que, par un système de terreur, d'espionnage et une police toute-puissante, il est maintenu dans un état continuuel d'insécurité et de crainte, il perd toute force de résistance. Ainsi il devient une proie facile de la malhonnêteté et de la tromperie, et le danger est grand qu'à la première occasion il poursuive ses propres intérêts par la fourberie et la violence.

Nous avons espéré, d'une part, qu'après la chute du national-socialisme, tous les responsables de ces crimes innombrables et épouvantables commis contre leur peuple et contre des hommes d'autres pays et d'autres races seraient sévèrement punis. D'autre part, nous avons espéré que les nouveaux gouvernants feraient tout ce qui serait en leur pouvoir pour établir le sens de la justice en Allemagne et pour garantir de nouveau les droits de l'individu, préparant ainsi la guérison spirituelle du peuple allemand.

Tout en reconnaissant les efforts qui ont été faits en vue d'introduire des principes de gouvernement démocratique et en vue de renouveler l'éducation, nous sommes obligés d'avouer que nous sommes profondément déçus par la continuation d'une grande insécurité juridique.

Il y a quelques semaines nous avons déjà dû exprimer notre opinion au sujet des choses révoltantes qui se passent en Allemagne orientale¹; surtout en Silésie et dans le pays des Sudètes, où plus de dix millions d'Allemands sont brutalement chassés de leurs foyers sans discernement aucun et sans qu'on examine s'il y a faute personnelle. Nos plumes se refusent à décrire la misère indicible qui règne là-bas au mépris total de tout sentiment d'humanité et de justice. Tous ces gens sont rassemblés comme un troupeau dans le reste de l'Allemagne, dénués de tout et n'ayant même pas la possibilité de gagner leur vie. Il est presque inévitable que ces masses exilées et excédées ne constituent une sérieuse menace pour la paix.

De plus, le sens de la justice du peuple allemand est sérieusement compromis par le fait qu'aujourd'hui, près d'une année après la cessation des hostilités, des millions de prisonniers allemands sont encore retenus en captivité, souvent dans des conditions effroyables, et privés de leur liberté pour un temps indéfini. Des centaines de mille, sinon des millions de prisonniers sont soumis aux travaux forcés comme des esclaves, bien que tout ce qu'on peut leur reprocher soit d'avoir été soldats. Beaucoup des plus pauvres parmi les pauvres sont encore sans nouvelles de chez eux et n'ont pas encore été autorisés à envoyer des nouvelles aux leurs. Il

1. Cf. Déclarations du mois de février 1946.

n'est pas douteux qu'un sentiment amer d'injustice ne ronge le cœur de ces prisonniers — dont beaucoup ont perdu la santé et même la vie — et de leurs proches.

La manière, parfois imprudente, dont les vainqueurs s'efforcent d'épurer les administrations publiques et privées des adhérents de l'ancien régime pèse comme un cauchemar sur le peuple allemand. Nous savons combien il est difficile, surtout pour des gens du dehors, de distinguer entre vrais nazis et simples suiveurs. Nous savons de quelle manière dégoûtante certains Allemands tâchent d'accuser et d'éliminer leurs propres compatriotes. Cependant nous sommes obligés de déclarer que le renvoi immédiat et sans retraite de milliers de fonctionnaires et d'hommes d'affaires, l'arrestation sans jugement régulier de milliers d'autres qu'on prive de leur liberté sans qu'ils aient l'occasion voulue de présenter leur défense ni la possibilité de communiquer avec leurs proches parents, tout cela a des répercussions sur le sentiment de justice parmi la population. Si l'on veut favoriser la régénération spirituelle du peuple, il faut éliminer de la vie publique tout ce qui rappelle la Gestapo, les camps de concentration et autres choses semblables. Sans cela on finira par empoisonner la mentalité, ce qui compromettra infailliblement la régénération morale et spirituelle, à moins que cela ne la rende totalement impossible.

Le 20 février 1946, dans une allocution mémorable¹, le Saint-Père a déclaré que c'est une erreur de prétendre qu'une personne doit être traitée comme coupable ou responsable uniquement pour avoir appartenu à un certain groupement, sans qu'on prenne la peine d'examiner dans chaque cas s'il y a eu faute personnelle, soit par commission, soit par omission. Ce serait là une intrusion dans les droits de Dieu, qui seul, dans son amour et sa sagesse infinis, peut lier le sort des coupables et des innocents. Par ces paroles, le Saint-Père a rejeté clairement et sans équivoque la théorie de la culpabilité collective de tout un peuple, et qualifié toute action basée sur cette théorie d'intrusion dans les droits de Dieu². Il a condamné en même temps la pratique qui consiste à traiter les membres d'un groupement simplement comme des criminels sans établir au préalable leur culpabilité.

Nous ne pouvons pas non plus passer sous silence une autre mesure qui enfreint la loi et la justice et risque de compromettre l'ordre chrétien de la propriété. En Allemagne orientale s'opère une expropriation radicale des propriétaires fonciers couverte par le slogan « réforme agraire ». Nous, évêques, nous sommes convaincus que la distribution inégale de la propriété, spécialement de la propriété terrienne, est

1. Cf. *D. C.*, t. XLIII, col. 176.

2. *D. C.*, t. XLIII, col. 176-177.

une des causes les plus profondes du malaise social. Nous considérons comme une des tâches les plus urgentes du pouvoir exécutif de veiller à une distribution plus juste des biens de la terre, spécialement à une époque où la propriété terrienne est devenue rare et où des millions d'Allemands ont été réduits à la mendicité. Nous croyons que c'est un but digne de sérieux efforts que de donner au plus grand nombre possible de familles allemandes une parcelle du sol allemand. L'Eglise est prête à coopérer à cette entreprise avec les terres dont elle dispose.

Mais ce qui se passe en Allemagne orientale ne ressemble guère à une véritable réforme agraire. Toute réforme de ce genre doit être organisée avec méthode et soigneusement préparée par des experts afin d'empêcher une baisse notable de la production, qui provoquerait une véritable catastrophe dans les circonstances actuelles. Et surtout, cette réforme devrait tout d'abord s'appliquer aux terrains à des fins militaires ou aux communications sans que ce fût indispensable. Quand il s'agit de propriétés privées, il n'est jamais permis de procéder à une expropriation complète sans une juste indemnité, sauf dans le cas de restitution pour un tort grave. Il faut laisser aux anciens propriétaires une partie convenable de leur bien, qui leur permette à eux et à leurs enfants d'exploiter leur ferme. On devrait garantir aux personnes expropriées une indemnité suffisante, compte tenu de chaque cas individuel et de la situation générale. C'est seulement quand ces règles sont généralement observées qu'une réforme agraire peut être considérée comme juste. C'est à cette condition seulement qu'on peut espérer un nouvel attachement des hommes à leur sol natal et les heureux résultats qui doivent en découler.

Opus justitiae pax — « la paix est l'œuvre de la justice » — telle est la devise du Saint-Père. Le monde entier soupire après la paix. De l'est à l'ouest, du nord au sud retentit le cri: *Dona nobis pacem*. Donnez-nous la paix. Dieu ne nous accordera une paix véritable, durable et parfaite que si les hommes reconnaissent le droit et la justice comme fondements de toute société. Puissent vainqueurs et vaincus s'en souvenir! Que chacun dans son champ d'action se garde de violer la loi, et que chacun contribue à ce que la génération montante soit avant tout délivrée de l'erreur funeste d'après laquelle la force prime le droit! Puisse-t-elle de nouveau être remplie de respect pour la majesté du droit fondé sur Dieu, même quand il joue en faveur des faibles. C'est seulement quand ce respect sera de nouveau bien vivant qu'on pourra espérer des temps meilleurs et une paix véritable. *Benedictio Dei omnipotentis...*

Werl (Westphalie), le 27 mars 1946.